

Compte rendu de la rencontre des plateformes culturelles avec Suisse Tourisme du 12 décembre 2023

Date/heure: 12.12.2023, 13h30-15h00

Lieu: Zürich, Morgartenstrasse 5a

Participants

- Stefan Künzle, Schweiz Tourismus, Responsable de la gestion du numérique
- Pascal Bieri, Schweiz Tourismus, Responsable Digital Publishing & Data Network
- Roger Wechsler, Fondateur et Directeur général de Guide
- Philip Stuber, Kulturmagazin Saiten
- Fabian Pichler, Programmzeitung Basel
- Gianluca Pardini, IG Kultur Luzern
- Beat Estermann, Association Opendata.ch (compte rendu)

Motif de la rencontre

La rencontre a lieu à la demande d'un réseau d'exploitants d'agendas culturels et de magazines culturels en Suisse (voir lettre du 8 septembre 2023).

La préoccupation centrale des exploitants d'agendas culturels régionaux est une collaboration durable entre Suisse Tourisme, les destinations touristiques régionales et les plateformes d'agendas culturels régionaux dans le domaine des calendriers de manifestations. Selon eux, la mise en réseau et l'échange de données entre les différentes plateformes devraient être encouragés, et les données des manifestations devraient pouvoir être échangées grâce à des interfaces ouvertes et selon le principe de l'open data.

Compte rendu

1. Tour de présentation

Les participants à la rencontre se présentent brièvement à tour de rôle : Suisse Tourisme est représenté par Stefan Künzle et Pascal Bieri. Guide, représenté par Roger Wechsler, est le mandataire de Suisse Tourisme dans le domaine du calendrier des manifestations. Philip Stuber, Fabian Pichler et Gianluca Pardini représentent le réseau des exploitants de calendriers culturels et de magazines culturels. L'association Opendata.ch, représentée par Beat Estermann, soutient la démarche des exploitants des calendriers culturels régionaux et a cosigné la lettre susmentionnée.

2. Activités de Suisse Tourisme dans le domaine des calendriers de manifestations

La mission principale de Suisse Tourisme est la promotion de la Suisse en tant que destination touristique à l'étranger. Les activités par rapport au calendrier des manifestations se concentrent sur la mise à disposition d'informations de qualité sur environ 1000 manifestations annuelles d'importance internationale, qui, en plus d'autres facteurs, peuvent inciter les visiteurs internationaux à séjourner en Suisse. Il convient de noter que, pour une grande partie des visiteurs étrangers, les manifestations concrètes ne jouent qu'un rôle secondaire dans le choix de la destination.

Dans le cadre de son contrat avec Guidle, Suisse Tourisme offre en outre aux membres de son réseau la possibilité de saisir manuellement et gratuitement des manifestations supplémentaires sur la plateforme événementielle Guidle – une offre qui est largement utilisée, notamment par les petites destinations. Chaque année, environ 16 000 manifestations sont ainsi saisies dans le cadre du mandat de Suisse Tourisme. La manière dont ces données de manifestations sont utilisées et affichées est laissée à la discrétion des destinations et des organisateurs concernés; elle est l'objet de contrats séparés de ces derniers avec Guidle. En outre, le contrat actuel de Suisse Tourisme avec Guidle laisse à ce dernier le soin de décider si et à quelles conditions il reprend automatiquement les données de manifestations d'autres systèmes. Des accords séparés ont également été conclus à ce sujet.

3. Préoccupations des exploitants des calendriers culturels régionaux

Dans le domaine du tourisme, l'objectif principal des exploitants des calendriers culturels régionaux est de faire connaître l'offre culturelle aux visiteurs (étrangers et tourisme intérieur) de la manière la plus efficace possible et à moindre coût. L'offre culturelle des destinations respectives influence l'expérience des visiteurs. L'échange ouvert de données entre les plateformes est donc essentiel pour permettre un accès aussi simple que possible aux informations pertinentes.

Dans l'intérêt des organisateurs de manifestations culturelles, nous devrions nous orienter vers le principe du "once-only" : Dans l'idéal, l'organisateur saisit les informations relatives à ses manifestations sur une seule plateforme ; les données qu'il destine au partage sont proposées à d'autres plateformes du réseau via une interface ouverte pour être reprises automatiquement. Pour les contenus soumis au droit d'auteur, les métadonnées et les conditions d'utilisation sont fournies sous forme de licences standard. Cela permet d'éviter des coûts de transaction supplémentaires lors de l'utilisation secondaire de contenus (p. ex. archives, utilisation par des artistes).

4. Position de Guidle

Guidle estime que sa plateforme met déjà en œuvre le principe du "once-only" avec son service média. Ainsi, les données saisies sur la plateforme peuvent être diffusées de manière automatisée à plus de 4000 médias suisses, y compris les calendriers culturels régionaux des signataires. S'il n'existe pas d'interface avec un média, Guidle saisit et gère les événements manuellement dans le cadre de son offre. Pour ce faire, Guidle a développé et établi un modèle commercial afin de rendre les coûts de ses services supportables pour les différents types de clients. Guidle est ouvert à l'échange de données avec toutes les autres plateformes. Guidle propose à cet effet des interfaces standard ou développe des connecteurs vers des formats d'interface existants. Désormais, Guidle propose gratuitement le développement et l'exploitation d'interfaces (y compris les connecteurs individuels). Guidle attire l'attention sur le fait que la mise en œuvre du principe de l'open

data pourrait nécessiter des adaptations dans les modèles d'exploitation et de financement des plateformes participantes.

5. Points clés de la discussion

La coopération sera facilitée par l'application de conditions uniformes pour tous les opérateurs de plateformes en ce qui concerne l'échange de données entre les plateformes d'événements. Pour ce faire, toutes les plateformes concernées doivent appliquer les deux principes suivants, sur la base de la réciprocité :

1) Toutes les données de manifestation qui sont validées et marquées pour le partage par la personne qui les a saisies sont mises à disposition pour une utilisation secondaire via une interface ouverte (dans la mesure où les titulaires de droits sont disposés à le faire, selon le principe des données ouvertes et/ou en indiquant des licences de droits d'auteur standard respectivement).

2) Toutes les plateformes de manifestations échangent entre elles les données sur les manifestations via des interfaces, de sorte que la saisie multiple par les organisateurs, qui est aujourd'hui la règle, disparaisse peu à peu. Pour cet échange de données, aucun coût supplémentaire n'est facturé ni aux plateformes participantes ni aux utilisateurs saisissant les données. Cet échange de données réciproque par interfaces entre Guidle et les plateformes d'agendas culturels pourra être mis en œuvre soit avec effet immédiat soit en temps utile. La question de savoir si et comment ces données seront diffusées après leur transfert à des plateformes tierces, reste de la compétence des exploitants des plateformes respectives.

Les questions relatives aux chaînes de livraison des données, aux indications des sources ou aux efforts d'harmonisation des structures de données, des interfaces et des processus peuvent être abordées dans une étape ultérieure. Il en va de même pour la sensibilisation des organisateurs et des saisisseurs de données.

Par ailleurs, une communication transparente sur les conditions et les critères d'affichage ou de non-affichage des données de manifestations dans les différents canaux de diffusion est dans l'intérêt de tous les acteurs impliqués.

6. Prochaines étapes

Philip Stuber communiquera les résultats de la rencontre au sein du réseau des plateformes culturelles et vis-à-vis des organisations touristiques régionales énumérées dans la lettre initiale. Stefan Künzle s'échangera avec les responsables numériques des 13 régions touristiques de Suisse concernant l'échange de données, en intensifiant la communication et la sensibilisation à ce sujet. Les deux parties se tiendront à jour en ce qui concerne les résultats de leurs consultations et se coordonneront en vue des étapes suivantes.